

À LA RECHERCHE D'HÉRITIERS À TRAVERS LE MONDE

DES HISTOIRES CAPTIVANTES
RACONTÉES PAR NOS
GÉNÉALOGISTES

Sommaire

Introduction : Généalogie successorale et ses histoires

Hannes Bacher La femme aux deux identités

Georg Brezina L'intermédiaire

Riccardo Ferrarini Finetti Aut imperium aut voluptas

Nicolas Forster L'héritier hongrois

Carmen Fortiu Une succession inattendue

Christoph Fritz La succession de la gourou

Vedran Greblo La mariée hésitante

Sarah Hönigschnabel Une succession avec retrouvailles familiales

Alexandra Kager La couturière de parapluies : de la persécution et la fuite d'une famille juive

Sara Katanec Kraljević Le père mystérieux

Gabor Köver Une femme sans anniversaire

Max Kreindl Disparu en Amérique

Adrian Lisca L'Américain

Marion Mauracher Troubles familiaux

Barbara Möstl L'oncle d'Australie : la recherche de traces

Désirée Moggia Paper Homesick : l'histoire d'un homme solitaire et de ses trésors

Linda Musenbichler Dans le jardin du passé

Peter Nestepny De la vie des héritiers : l'inspecteur Černý à la chasse à l'autel

Lukasz Nieradzik Du timbre à la croix gammée : la recherche d'héritiers comme pratique narrative de « faire la famille »

Derk Nowak L'héritière de Graz

Julia Pfeifer Lourdemment touchée par le destin

Tizian Raspor Un dossier non résolu

Martin Schaller Fille prodigue – petits-enfants prodigues

Georg Schwob La « fille ouvrière » et le soldat d'occupation

Bernhard Thonhofer La pièce manquante qui a tout bouleversé

Eva Unterwurzacher La sœur disparue

Eva Waldhuber À qui sait attendre...

Richard Weinbergmair Almost Famous ou le désir d'être une personne particulière

Géza Wiedemann La certitude tardive : reconstitution
d'une fuite spectaculaire au temps d'une Europe divisée

Julia Wuzella Le frère prodigue

Introduction : Généalogie successorale et ses histoires

Chères lectrices, chers lecteurs !

Pour des personnes extérieures, le terme « recherche d'héritiers » pourrait connoter un travail de détective. Même pour un généalogiste professionnel chevronné, il n'est pas trop présomptueux d'affirmer que la recherche d'héritiers est pleine de surprises et de tournures inattendues. Mais qu'est-ce qui se cache vraiment derrière cette profession qui regroupe les activités d'avocat, d'historien et de détective ?

Le joyeux moment d'avoir rempli un vide dans le tableau généalogique ainsi que la satisfaction d'avoir enfin trouvé un héritier après des mois ou même des années de recherche dans des sources archivistiques, dans des listes d'immigration et d'émigration, dans des registres d'état civil et dans des registres paroissiaux peu lisibles (parfois dans les parties du monde les plus éloignées) font partie du quotidien d'un généalogiste successoral.

De temps en temps, le chasseur d'héritiers est confronté à un certain scepticisme de la part des héritiers, quand ces derniers sont informés de leur droit à une succession à cause d'un lien de parenté avec un inconnu. Après tout, ce n'est pas tous les jours qu'on reçoit tout à coup la nouvelle que l'on peut s'attendre à une « pluie d'argent » !

En outre, les parcours de vie, les biographies et les histoires qui sont reconstitués dans la pratique du généalogiste professionnel et, dans une certaine mesure, réalisés dans les histoires des héritiers sont intéressants, émouvants et ramènent à la réalité. Les coups du destin

auxquels sont confrontées certaines familles peuvent même consterner les chasseurs d'héritiers les plus chevronnés !

Rien que cet aperçu de l'activité quotidienne de notre métier montre que la généalogie ne reconstitue pas uniquement des liens de parenté : elle est également à même de donner vie à des documents qui prennent la poussière.

Les chasseurs d'héritiers racontent cela et beaucoup d'autres choses lors de leur recherche d'héritiers à travers le monde. Le présent recueil regroupe 30 histoires généalogiques de certains de leurs dossiers les plus captivants des 17 dernières années. Des pseudonymes ont été utilisés pour les noms et les indications de lieu ont parfois été changées, afin de respecter l'anonymat et l'intégrité des protagonistes.

30 généalogistes de l'étude Historikerkanzlei et de ses filiales ont choisi une seule histoire parmi de nombreuses autres qui les a personnellement touchés plus que d'habitude, une histoire qui les a fait réfléchir, car elle les a accompagnés dans leur quotidien professionnel ainsi que dans leur vie privée.

Ce sont des histoires qui...

- soulignent la dimension internationale de la recherche d'héritiers, tant dans des pays européens qu'extraeuropéens ;
- affichent la mobilité des humains comme une constante essentielle de la famille et de la parenté dans l'histoire et dans le présent, et montrent en même temps ce qui relie par-dessus des temps et des lieux ;
- soulignent les exigences de l'étude Historikerkanzlei de relever de manière qualitative les défis internationaux, avec ses succursales en Autriche, Hongrie, Croatie, Roumanie et Italie.

Il s'agit là d'histoires qui ont été choisies pour différentes raisons, mais qui ont toutes un point en commun : elles méritent d'être racontées, car elles montrent que la généalogie successorale et la recherche généalogique sont une profession fascinante.

Les histoires que nous avons recueillies dans ce livre illustrent qu'au-delà des actes de naissance, des listes des passagers, des actes de mariage, des registres de décès ou des déclarations de succession - juste pour évoquer quelques-unes des sources fondamentales de notre métier -, notre profession n'est pas uniquement à même de reconstituer des liens de parenté. Grâce à notre travail, nous créons aussi des histoires, avec leurs hauts et leurs bas biographiques, que nous rendons (plus) compréhensibles pour des personnes extérieures à notre métier - ce qui est similaire à un voyage dans le passé qui a des répercussions sur le présent.

Ce sont des histoires émouvantes, étonnantes et qui font sourire ; des histoires qui nous affectent et surprennent. Ainsi, les récits recueillis ne témoignent pas uniquement des défis quotidiens du généalogiste : ils tiennent en même temps compte des tournures et particularités des itinéraires biographiques, qui sont individuelles et liées à la biographie familiale.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Nicolas Forster
Lukasz Nieradzik
Norbert Nowak

Vienne, septembre 2021

Hannes Bacher

La femme aux deux identités

La succession de Leopoldine Diana Paget, qui est décédée au Royaume-Uni il y a quelques années, fut une vraie énigme pour moi pendant longtemps, d'autant qu'il semble que la véritable identité de la défunte avait été cachée intentionnellement.

Un confrère a informé notre étude d'une succession qui avait été classée il y a plusieurs années, vu qu'aucun héritier n'avait pu être trouvé. J'ai réfléchi à la possibilité d'entreprendre des recherches fructueuses avec le peu d'informations qui étaient disponibles. Pendant mes recherches de certificats et d'autres sources concernant la défunte qui auraient pu donner des éclaircissements sur sa famille, je suis tombé sur son mariage dans un registre britannique. Apparemment, elle s'était mariée avec un Britannique en 1947. Sur l'acte de mariage, elle était inscrite comme étant âgée de 30 ans et la fille de feu Josef Reinhart, un commandant de l'armée autrichienne. De plus, on pouvait déduire du document que la de cujus avait été mariée auparavant avec un monsieur Fuchs ; mais ce mariage avait été dissous par divorce. Comme pays de naissance de la défunte était indiquée l'Allemagne, ce qui était en contradiction avec les données concernant son père.

J'ai lancé ma recherche avec ces premières informations. Sur la base de documents concernant l'entrée en Grande-Bretagne, j'appris que la défunte était divorcée, sans enfants et née en Autriche. Pour la période en question, il n'y avait ni officier du nom de Reinhart en Autriche ni

indications sur la défunte ou son lieu de naissance. En partant de l'hypothèse qu'elle avait connu son mari quand il faisait partie de l'armée d'occupation en Autriche, j'ai restreint mes recherches à la zone d'occupation britannique d'alors. Pour pouvoir encore plus limiter mes recherches, j'ai cherché dans de vieux annuaires et dans des listes des soldats tombés pendant la Seconde Guerre mondiale des personnes portant le nom de « Reinhart », dans le but, finalement, de pouvoir trouver le lieu de naissance de la défunte en me concentrant sur la région où ce nom de famille était le plus répandu. Aussitôt, la ville de Graz se révéla être le lieu où ce nom de famille était sans aucun doute le plus fréquent.

En me basant sur l'âge de 30 ans qu'elle avait indiqué en Grande-Bretagne en 1947, je cherchai dans les registres paroissiaux de Graz la date de naissance de madame Paget sous son nom de jeune fille, Reinhart. En revanche, je ne pouvais trouver aucune « Leopoldine Diana » qui portait ce nom de famille vers 1918. J'avais peur de m'être trompé avec la ville de Graz. Mais plus tard, j'essayai de nouveau de trouver dans les registres paroissiaux des baptêmes d'enfants qui auraient pu être associés à un père du nom de « Josef Reinhart ». Effectivement, j'ai trouvé plusieurs enfants à qui cela s'appliquait, et je suis tombé sur une Christiane Stefanie Reinhart, née en 1912, fille d'un employé de la poste. Je n'aurais pas prêté plus d'attention à cette inscription de baptême, s'il n'y avait pas eu cette mention marginale sur le mariage de Christiane Stefanie Reinhart avec un Andreas Fuchs en 1930. Je me rappelais que la de cujus était divorcée d'un monsieur « Fuchs » et j'ai donc vérifié le mariage de l'année 1930. Dans ce mariage, il y avait une mention concernant le divorce, ce qui coïncidait avec les informations de la défunte. Je commençai à soupçonner que les données que madame Paget avait transmises en Grande-Bretagne la concernant étaient à

prendre avec réserve. Peut-être même que la « Christiane Stefanie » que j'avais retrouvée était la défunte recherchée.

Pour pouvoir répondre à cette question, j'ai consulté de vieux registres de résidence aux archives de la ville. De cette façon, j'ai pu apprendre que Christiane Reinhart a donné naissance à une fille deux ans après son mariage. Étant donné le fait que, selon les données connues, la défunte n'avait pas eu d'enfants, j'avais des doutes sur la théorie qu'il pourrait s'agir d'une seule et même personne. Mais un an plus tard, en 1933, elle a abandonné sa famille et est partie pour Londres afin d'y travailler comme interprète, ce qui expliquait sa connexion avec l'île britannique. Seulement peu avant le début de la guerre, elle revint à Graz, mais habita séparément de son mari et de sa fille, et peu après, elle divorça d'Andreas Fuchs. Pendant la guerre, elle travailla comme interprète pour la Wehrmacht. À cette époque, elle eut une liaison avec un officier. De cette relation naquirent deux filles naturelles. Comme déjà une fois auparavant, madame Reinhart abandonna peu après sa vie précédente. Ses enfants naturels restèrent avec leurs grands-parents et elle retourna en Angleterre en 1947.

Peu de temps après, la défunte apparut pour la première fois dans les documents d'entrée susmentionnés, ce qui me confortait dans l'ancienne hypothèse que « Christiane Stefanie » et « Leopoldine Diana » seraient une seule et même personne.

Donc j'ai commencé à chercher ses trois enfants nés en Autriche. Lors de mes recherches, j'ai aussi trouvé un frère d'un âge avancé de la défunte supposée. Celui-ci me raconta que sa sœur avait connu un soldat britannique avec lequel elle était partie à Londres à toutes jambes en 1947. Les enfants restèrent en Autriche, et durant des années, il n'eut plus de nouvelles de sa sœur. C'est seulement à la fin des années 1950 qu'il a reçu les premières lettres d'elle. À travers une enveloppe conservée, j'ai pu constater que l'expéditrice était « Leopoldine Paget ». Ainsi, j'étais sûr de

mon coup et je suis entré en contact avec les trois enfants nés en Autriche. Eux aussi m'ont confirmé avoir reçu des lettres de leur mère sous ce nom, mais que le contact avait été perdu environ dix ans avant le décès de la défunte. Apparemment, à cette époque, madame Paget fut hospitalisée dans une maison médicalisée. Avec les trois filles j'avais donc trouvé les héritières recherchées.

Grâce aux informations retrouvées lors de mes recherches, il a enfin été possible de clarifier les questions restées en suspens concernant l'identité de la défunte. Les raisons précises expliquant les faux renseignements resteront inconnues, mais peut-être la défunte l'avait-elle fait pour éviter de possibles problèmes à cause de son travail dans la Wehrmacht pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle n'avait pas seulement changé ses prénoms, mais elle s'était aussi rajeunie de quelques années. De plus, elle avait indiqué une autre profession pour son père et il n'était pas vrai qu'elle n'avait pas d'enfants. Malgré ces fausses informations délibérément fournies par la défunte, la succession put enfin revenir à ses enfants, ce qui, sûrement, était une maigre consolation pour avoir vécu sans leur mère.

Gregor Brezina

L'intermédiaire

Il y a quelque temps, j'ai été contacté par une institution suédoise qui cherchait un héritier dans le cadre d'une succession en Suède. L'institution en question était une entreprise de pompes funèbres qui couvre aussi d'autres domaines, comme le règlement de successions ou l'assistance juridique dans le cadre des successions. En Suède, en général, les successions ne sont pas gérées par des notaires ou par d'autres institutions étatiques, mais par des particuliers ou des entreprises privées.

Ce dossier était intéressant car l'étude généalogique suédoise avait tenté d'entrer en contact avec l'un des héritiers (le neveu de la défunte), lequel avait aussi essayé, de son côté, de contacter les autorités compétentes en Suède. Toutefois, ils se sont manqués tous les deux. Il y avait un testament dans lequel un Autrichien, une Hongroise et la Croix-Rouge suédoise avaient été désignés comme héritiers. L'inscription de testament n'est pas réglementée en Suède. Le lieu de conservation a dû être communiqué à une personne de confiance, pour que le testament soit trouvé et exécuté après le décès du défunt. J'ai réussi à contacter l'héritier autrichien, c'est l'étape qui s'est avérée par la suite la moins difficile à gérer dans ce dossier.

À partir de ce moment-là, l'étude Historikerkanzlei se chargea de toute la correspondance et l'interface entre les différents interlocuteurs. Lors d'une autre étape, nous avons essayé de nous rapprocher de l'héritière habitant en Hongrie. Un collègue maîtrisant le hongrois a finalement réussi à retrouver son fils, qui était avocat et qui ne voulait

pas accepter notre offre, et celui-ci s'est donc adressé directement à la Suède par la suite.

Ce n'était pas la seule difficulté vécue : tous les héritiers légaux devaient être informés de la succession, qu'il y ait ou non un testament existant. C'est pourquoi nous avons dû enquêter pour savoir s'il existait encore d'autres héritiers présents en Autriche. Après une longue phase de recherche, puis la vérification avec l'héritier autrichien qui nous était connu, nous pûmes exclure cette possibilité. Tous les frères de la défunte étaient décédés depuis longtemps. Le dernier d'entre eux étant le père de l'héritier autrichien. Quant aux cousins et cousines potentiels, ils n'étaient plus en vie non plus. Étant donné que l'héritier autrichien connaissait la défunte et aurait souhaité la contacter, il a réclamé une preuve de décès. Pour ce qui était du règlement, les héritiers ont dû signer et retourner des documents différents de la Suède comme par exemple, le testament. À ce moment-là, il y eut encore d'autres complications, car les documents étaient écrits en langue suédoise et n'étaient traduits ni en allemand ni en anglais. Ainsi, la correspondance avec les collègues suédois a repris par e-mail et téléphone, jusqu'à ce qu'on eût compris les informations les plus importantes du document.

À la suite de cela, le fait que les héritiers devaient participer ou non à la version suédoise du jour d'audience en ligne n'était pas clair. Après une longue hésitation, les Suédois ont décidé que la remise d'un procès-verbal de séance devait être suffisante ; mais ce procès-verbal se fit encore attendre. Quand nous l'avons enfin reçu, nous avons obtenu plus de renseignements sur la composition de la succession.

En Suède, l'autorité juridique Överförmyndaren a nommé un représentant pour les héritiers légaux qui n'ont peut-être pas encore été informés. Le droit suédois prévoit qu'un testament ne peut être contesté que dans les six premiers mois. Au-delà de cette durée, le testament devient

exécutoire. De nouveau, il y eut des problèmes à cause de la barrière linguistique, car le document était rédigé partiellement en anglais, la plupart étant en suédois. Après tout cela, il fallut que les héritiers communiquent leurs coordonnées bancaires et signent devant des témoins. Comme l'héritier autrichien n'avait toujours pas reçu de virement après quelque temps, nous avons encore une fois relancé l'institution suédoise. Il s'est avéré que le document envoyé par les Suédois n'était pas le bon. C'est pourquoi l'annonce des coordonnées bancaires devant des témoins dut être répétée. Cependant, tout le processus n'avança pas plus vite. Sur notre demande, nous avons été informés que les Suédois avaient essayé par tous les moyens possibles de joindre l'héritière hongroise, car la succession ne pouvait être réglée qu'une fois tous les documents retournés par l'ensemble des héritiers. Les Suédois nous ont de nouveau sollicités, puisque notre collègue maîtrisant la langue hongroise avait contacté l'héritière auparavant. Cette fois-ci, il a également réussi à joindre le fils, qui nous a assuré à son tour qu'il enverrait les documents.

Tous les obstacles furent ensuite levés et tout est allé très vite. L'héritier a reçu la part successorale lui revenant et nous avons perçu nos honoraires bien mérités. Malgré les difficultés vécues avec l'entreprise durant ces recherches, nous avons pu trouver un précieux partenaire pour de futurs dossiers.